

BioGuard Silk Pucks

ASSAINISSEUR

Équilibré pour obtenir une piscine propre

Comprimé

Supprime les bactéries et les algues dans l'eau de piscine.

Contient un inhibiteur intégré de taches de métal, un anti-tartre et un agent anti-calcaire.

GARANTIE :

Chlore disponible présent sous forme de trichloro-s-triazinétrione 85,5 %

USAGE DOMESTIQUE

DANGER



POISON



CORROSIF

N° D'ENREGISTREMENT 29435 – L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET :

KIK HOLDCO COMPANY INC.

33 MacIntosh Blvd.

Concord ON L4K 4L5

(416)297-8899

Poids d'une tablette : 200 g

POURQUOI UTILISER CE PRODUIT : Cet assainisseur à fonctions multiples s'utilise dans un distributeur, un flotteur ou dans l'écumoire pour éliminer les bactéries et contrôler les algues. Les BioGuard Silk Pucks contiennent un inhibiteur de taches de métal, un anti-tartre et un agent anti-calcaire. Cet assainisseur durera plus longtemps que les produits de chlore, comme les produits à blanchir liquides ou l'hypochlorite de calcium puisqu'il contient du chlore protégé contre les rayons du soleil. C'est la solution parfaite pour obtenir une eau de piscine claire et invitante.

Avertissement : Le contact direct des comprimés peut faire blanchir les surfaces en vinyle ou peinturées de la piscine. Les appareils de distribution automatiques utilisés pour ces comprimés doivent être totalement exempts de trace d'autres assainisseurs de piscine pour éviter la probabilité d'une explosion.

MODE D'EMPLOI :

1. N'utilisez pas la piscine si la teneur en chlore libre disponible est supérieure à 3 ppm tel que vous l'aurez déterminée à l'aide d'une trousse d'analyse.
Chlore libre disponible : 1,0 à 3,0 ppm
pH : 7,2 à 7,8
Alcalinité totale : 100 à 120 ppm
Dureté calcique : 200 à 300 ppm
2. Pour les piscines extérieures, le chlore résiduel peut être protégé contre la destruction par les rayons du soleil en ajoutant 300 g de stabilisateur (acide cyanurique) par 10 000 litres d'eau de piscine pour obtenir la concentration initiale nécessaire de 30 ppm.
3. La surchloration périodique de l'eau de piscine est recommandée. Suivez le mode d'emploi de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.
4. Ce produit contient du stabilisateur pouvant s'accumuler dans l'eau. Maintenez le niveau du stabilisateur entre 30 et 100 ppm en le diluant avec de la nouvelle eau.
5. Si vous utilisez un chlorateur automatique, remplissez la (les) chambre(s) de tablettes et réglez-en le débit selon les recommandations du fabricant afin de maintenir le résidu de chlore approprié. L'ajout de comprimés dans le panier de l'écumoire est une autre méthode d'alimentation du chlore. L'usage quotidien doit être d'environ 30 g de BioGuard Silk Pucks par 10 000 litres d'eau de piscine.

Remarque : Par temps chaud, après un usage intensif de la piscine ou la pluie, des taux d'usage plus élevés peuvent être nécessaires pour maintenir le résidu de chlore approprié.

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irritant sévère pour les yeux et la peau. Un gaz dangereux se forme lorsque le produit est mélangé à de l'acide. Évitez d'inhaler/de respirer la poussière. Ne mélangez à aucun autre produit chimique. Puissant oxydant. En cas de contamination, le produit peut causer un incendie ou une explosion. NE PAS mettre en contact avec la peau ou les yeux. Il est recommandé

de porter des gants en caoutchouc pour manipuler le produit. Mortel ou poison si ingéré. Maintenez le contenant fermé et rangez-le dans un endroit frais et sec.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traitez selon les symptômes. Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'usage du lavage gastrique.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant à fond avant l'élimination. Ne pas réutiliser. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.